

Derembourg
Observations

Da 391





QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

L'ANTIQUITÉ DE LA DÉCLINAISON DANS LES LANGUES

SÉMITIQUES,

PAR M. HARTWIG DERENBOURG.



PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXVIII.

HENRICH THORBECKE



EXTRAIT N° 13 DE L'ANNÉE 1867

DU JOURNAL ASIATIQUE.



QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

L'ANTIQUITÉ DE LA DÉCLINAISON DANS LES LANGUES

SÉMITIQUES.



§ 1. — Il n'y a dans le domaine des langues sémitiques aucune de ces grandes divisions qui frappent dans la classification des langues indo-européennes¹; la ligne de démarcation qui sépare ces idiomes est souvent difficile à retrouver, et leurs limites respectives sont sur bien des points très-mal dessinées. Aussi peut-on dire qu'en général tout ordre de faits constaté dans l'un de ces dialectes doit se retrouver dans chacun des autres, soit qu'il y ait pris un nouveau développement, soit qu'il n'y ait pas dépassé la période de l'état rudimentaire. C'est là une règle tellement absolue, que si l'on découvre

pour dire

¹ Il suffit, pour remarquer cette différence, d'ouvrir, d'un côté la *Vergleichende Grammatik* de Bopp et le *Compendium* de M. Schleicher; de l'autre, l'*Histoire des langues sémitiques* de M. Renan.



dans une de ces langues une série de formes qui la distingue et paraît l'isoler, on peut *a priori* affirmer que c'est là un phénomène postérieur, dont l'origine doit être cherchée en dehors du fonds commun dans lequel elles ont toutes puisé. C'est ainsi que doivent être envisagés les *pluriels brisés* ou *internes* de l'arabe¹. J'en dirai autant de son *élatif*², bien que le germe en fût déjà contenu dans la quatrième forme du verbe³. S'il en est ainsi, ne sera-t-on pas tout d'abord porté à considérer aussi l'emploi des désinences casuelles comme une addition relativement moderne destinée sans doute à satisfaire des besoins nouveaux et à leur donner une expression jusqu'alors inconnue? En effet l'arabe littéraire (dans une certaine mesure l'éthiopien aussi) possède seul la faculté de rendre par des flexions les divers rôles qu'un mot peut jouer dans la phrase, et n'est pas réduit, comme particulièrement l'hébreu et l'araméen, à employer le procédé analytique des prépositions, même pour marquer le complément di-

¹ Cf. mon *Essai* dans le *Journal asiatique* de juin 1867, p. 425-524.

² On appelle ainsi la forme أَفْعَلٌ *af'alou* qui, par rapport au positif, désigne ce que dans d'autres langues on exprime par le comparatif et le superlatif. Ce terme technique, employé d'abord par M. Ewald, a été depuis généralement adopté; en effet, il exprime parfaitement le sens particulier de cette forme.

³ أَفْعَلٌ *af'ala* de l'arabe et de l'éthiopien, אִפְעֵל *af'el* de l'araméen, הִפְעִיל *hif'il* de l'hébreu.

rect¹. Faut-il en conclure qu'à un moment donné cette formation est venue se greffer sur la vieille langue pour l'enrichir et la fortifier? Ou bien sommes-nous en état de reconnaître dans les autres langues sœurs assez de traces d'une déclinaison pour être autorisés à croire qu'elles ont peu à peu laissé échapper une richesse dont elles avaient toutes également hérité de leur mère commune? Les pages qui vont suivre contiennent quelques-uns des éléments qui peuvent faire pencher la balance en faveur de la dernière hypothèse.

§ 2. — Examinons d'abord la déclinaison arabe, que nous avons encore sous les yeux dans son intégrité. Les fondateurs de la grammaire indigène, vivant à une époque où la langue parlée, en se répandant au loin, s'usait et se détériorait², ont eu d'autant plus soin de nous noter et de nous transmettre la tradition sur ce point qu'ils avaient à cœur de sauver la langue classique du Coran et des vieilles poésies, qui tombait en désuétude, et de rappeler le passé en le fixant. Peu à peu les terminaisons, d'abord mollement prononcées, étaient tombées complètement : le vieil idiome était devenu un langage de convention auquel les écrivains

Dans les villes

unif. d. N.?

¹ En hébreu, $\text{נָשׂ} \text{éth}$ peut être supprimé lorsqu'une telle omission ne nuit pas à la clarté de la phrase. Les langues araméennes ont recours à leur datif pour exprimer l'accusatif, et placent devant le nom leur préposition préfixe ל le.

² Cf. Flügel, *Die grammatischen Schulen der Araber*, où l'on trouve réunies toutes les dates relatives à l'histoire de la grammaire arabe chez les Arabes.

11



étaient seuls restés fidèles¹. Il faut attribuer à cet esprit conservateur le soin minutieux avec lequel ont été notées les variétés de la vocalisation dans le Coran² : c'est comme un pendant aux finesses et aux subtilités de la *Massorâh* biblique³. Cette tendance a produit également chez les grammairiens indigènes un amour du détail et un désir de ne rien omettre, auxquels nous devons cette masse souvent confuse de renseignements et d'exemples qui remplissent leurs gros traités. L'étendue de leurs descriptions n'empêche pas la déclinaison du nom⁴ d'être bien simple en arabe, surtout si on la com-

*alt. Infinitiv
alt. Imperf.
alt. Part.
alt. Plur.
alt. Gen.
alt. Acc.
alt. Abl.*

¹ Cependant Palgrave a retrouvé en pleine Arabie, dans le *Nedjd*, des populations parlant la langue pure et inaltérée du Coran, aussi vivante et aussi familière à tous qu'elle l'était au VII^e siècle. (Cf. *Narrative of a year's journey through central and eastern Arabia*, 2^e édition, in-8°, Londres, 1865, t. I, p. 463 et suiv.) Dans le Kourdistan, on a retrouvé de même l'usage de la langue syriaque immobilisé dans un cercle restreint composé de quelques villages. (Cf. l'Essai de grammaire donné par M. Stoddard dans le *Journal of the American oriental Society*, vol. V, number 1; Asahel Grant, *The Nestorians or the lost tribes*, in-8°, Londres, 1841; et tout récemment, M. Nöldeke dans son ouvrage intitulé : *Die neusyrische Sprache am Urmiassee*, in-8°, Leipzig, 1867, et dans deux articles de l'*Ausland*.) Il faut soigneusement distinguer ce phénomène naturel de l'usage contracté par les savants de la Mecque et par les puristes de la Syrie de parler la langue écrite.

² Voyez l'exposition de M. de Sacy dans le recueil des *Notices et extraits*, t. VIII, p. 290 et suiv.

³ D'autres exemples de précautions analogues prises chez d'autres peuples ont été réunis par M. Ewald dans ses *Abhandlungen zur orientalischen und biblischen Litteratur*, p. 57.

⁴ Les grammairiens de l'école de Basrâ divisent ordinairement leurs manuels en quatre parties : 1^o du nom; 2^o du verbe; 3^o des particules; 4^o des phénomènes communs à deux des espèces citées.

pare à la déclinaison analogue en sanscrit, par exemple, ou en arménien : il n'y a que trois cas, auxquels nous donnerons par analogie des noms latins : 1° un *nominatif*; 2° un *accusatif*; 3° un cas oblique, qu'on emploie pour exprimer tout ce qui n'est dans la phrase ni au nominatif, ni à l'accusatif. Ces trois cas n'altèrent que peu sensiblement la physionomie des mots, quand, selon le vieil usage sémitique, on n'écrit que les consonnes ¹. Aussi ont-ils été souvent considérés comme des inventions faites après coup et adaptées plus tard artificiellement à une langue qui en réalité les avait complètement ignorées. Ce préjugé est trop évidemment réfuté par les restes de l'ancienne déclinaison demeurée intacte dans certaines parties de l'Arabie et par les nécessités de la prosodie dans les anciens chants qui nous sont parvenus, et dont quelques-uns, dans leur rédaction primitive, appartiennent même à l'époque antéislamique ², pour qu'il puisse être utile d'y insister longuement.

Cependant ils parlent tous de la déclinaison dans la section consacrée au nom, bien qu'ils reconnaissent aussi l'existence de changements analogues dans l'aoriste du verbe. Aussi Zamakhcharî dans son *Moufaṣṣal* (éd. Broch, p. 9) s'excuse-t-il de parler de la déclinaison au début de son livre : « C'est, dit-il, qu'en réalité elle appartient primitivement au nom. »

¹ L'accusatif seul est rendu dans l'orthographe par l'addition d'un *alif* à la fin du mot. Bien plus, les noms féminins et un certain nombre de noms masculins ne présentent pas même cette différence. Quant au cas oblique, il donne toujours la même combinaison de lettres que le nominatif.

² Il est curieux de constater ces complications, d'une prosodie

§ 3. — Quand bien même nous n'aurions pas ces arguments décisifs, nous pourrions encore être conduits à un résultat identique par l'étude des formes elles-mêmes. Aux trois cas répondent les trois voyelles qui, sans doute par suite de cette coïncidence même, ont seules conservé en arabe des signes particuliers¹. Or on sait que la gamme la plus riche de voyelles est toujours distancée par la variété infinie des articulations auxquelles se plie la voix humaine : il en est à plus forte raison ainsi du système employé en arabe, si on en compare la pauvreté à la richesse des sons émis par les organes orientaux. Au singulier, le nominatif, l'accusatif et le cas oblique, ou *génitif*, sont rendus par les voyelles brèves *ou*, *a* et *i* (*dhamma*, *fatha* et *kesra*). Chacune de ces voyelles caractéristiques est suivie d'un léger nasilleme bien imparfaitement rendu dans l'écriture par un redoublement de la voyelle. Cette modification de la voyelle est généralement appelée la *noungation*². On a souvent mis en doute

soumise à des lois très-sévères et très-positives dans les plus vieilles poésies que nous puissions atteindre, dans les *Mo'allakâ's*, dans la *Sitta* « recueil des six poètes, » enfin dans le *Kitâb el'ikd* « livre du collier » et dans le *Kitâb elagâni* « livre des chants. » Toute cette prosodie est naturellement fondée sur la vocalisation, et par conséquent aussi sur la déclinaison.

¹ Le mémoire de M. de Sacy déjà cité nous présente un système beaucoup plus riche; plus tard aura eu lieu la réduction du nombre des signes à ceux dont on pouvait le moins se passer. C'est alors que la déclinaison aura exercé une grande influence sur la mesure de cette élimination.

² C'est la traduction exacte du mot arabe تنوين *tanwîn*, qui si-

l'antiquité de ce phénomène, alors même qu'on ne rejetait pas d'ailleurs l'existence primitive de la déclinaison arabe. Les mêmes preuves que nous avons énumérées plus haut pourraient être de nouveau invoquées ici; mais il en est une autre, empruntée à la déclinaison même, qui démontre plus clairement encore que ce phénomène appartient à l'essence même de la langue : en effet, le pluriel arabe, quand il est formé régulièrement¹, se distingue de son singulier par l'allongement de la voyelle finale. Que devient alors la *nounnation*? Elle se détache de cette voyelle, dorénavant plus indépendante parce qu'elle plus forte, et on l'exprime alors par sa consonne même, le *noûn*². Telle est au moins la règle pour les noms masculins; car les noms féminins, en même temps qu'ils allongent leur voyelle, conservent intacte au pluriel leur *nounnation* portée comme au singulier par le son du *tâ* : celui-ci, en changeant de signe, ne change pas de nature³. Nous devrions donc avoir des formes

Handwritten note: *Handwritten scribbles and symbols, possibly related to the text's discussion of phonology.*

gnifie à la fois le phénomène lui-même et par extension le procédé employé pour l'exprimer.

¹ Il s'agit ici des *pluriels externes*, exprimés par une terminaison. Les *pluriels internes* ont avec leurs singuliers des rapports tout différents.

² Ce *noûn* disparaît au pluriel, comme la *nounnation* au singulier, quand le mot est à l'état construit.

³ Le son du *tâ* est rendu au singulier par un *hâ* surmonté de deux points, au pluriel par le *tâ* lui-même. Le procédé par lequel on indique le féminin singulier montre comme un compromis entre la prononciation vulgaire en *a* (cf. la terminaison *āh* en hébreu,

Handwritten note: *Handwritten notes and symbols, possibly related to the text's discussion of phonology.*

¹ *ô* en syriaque) et la forme primitive conservée dans la pronon-



en *oûna*, *âna* (ou *âni*, par l'opposition des voyelles après l'*a* long), *îna*¹. L'idée du pluriel, contenue à l'origine dans ces trois formes, n'est plus rendue que par la première et la dernière, celle-ci cumulant les fonctions de l'accusatif et du génitif²: la seconde a été détournée de son acception primitive, soit pour exprimer le duel³, soit pour être assimilée aux pluriels internes en subissant une légère modification⁴. Voici un tableau réunissant ces formes et résumant leur emploi :

NOM MASCULIN.

	Singulier.	Pluriel.
Nominatif :	عَبْدٌ (' <i>abdoun</i>).	عَبْدُونَ (' <i>abdoûna</i>).
Accusatif :	عَبْدًا (' <i>abdan</i>).	عَبْدِينَ (' <i>abdîna</i>).
Génitif :	عَبْدٍ (' <i>abdin</i>).	

ciation, sinon dans l'orthographe de l'arabe littéraire. Remarquons que le *tâ* reparaît en arabe même, quand le nom est suivi d'un suffixe, et que les Persans et les Turcs écrivent par un *tâ* les noms féminins qu'ils empruntent à l'arabe.

¹ L'arabe n'aime pas à terminer ses mots par une consonne; il éprouve le besoin d'appuyer autant que possible la dernière consonne sur une voyelle.

² L'arabe vulgaire est allé plus loin; il n'a conservé que le génitif *îna*, dont il a encore laissé tomber l'*a* final et qui est ainsi devenu *în*. Il est curieux que l'hébreu et l'araméen aient de même élagué les autres cas des pluriels pour ne conserver que le génitif.

³ La terminaison *âni* a dû longtemps exprimer les trois cas du duel. Elle s'est plus tard dédoublée en *âni* et en *éni*, et alors, comme si souvent, l'ancien usage n'a plus été considéré que comme une anomalie. (Cf. la *Grammaire arabe* par M. de Sacy, 2^e éd. t. I, p. 399, note 1.)

⁴ Voir mon *Essai sur les formes des pluriels arabes*, § 26.



NOM FÉMININ.

	Singulier.	Pluriel.
Nominatif :	مَقَامَةٌ (<i>maḫāmatoun</i>).	مَقَامَاتُ (<i>maḫāmâtoun</i>).
Accusatif :	مَقَامَةً (<i>maḫāmatan</i>).	مَقَامَاتٍ (<i>maḫāmâtin</i>).
Génitif :	مَقَامَةٍ (<i>maḫāmâtin</i>).	

Les noms féminins, tout en calquant pour le reste leur pluriel sur leur singulier, ont peut-être, par analogie avec les noms masculins, laissé complètement tomber en désuétude leur accusatif. Il se pourrait aussi que le voisinage des deux *a*, dont le premier est long, dans la terminaison *âtan*, n'ait pas été sans influence sur l'abandon de cette forme¹.

§ 4. — A côté de cette déclinaison, que les grammairiens arabes, renfermés dans l'étude de leur langue, ont appelée la déclinaison « parfaite, » ils en distinguent une autre inférieure, dont les traits caractéristiques sont la suppression du génitif et l'absence de la *nounnation*. Ces différences n'affectent bien entendu que le singulier : la *nounnation* y a été abandonnée sans laisser de trace, et sans que rien vienne compenser cet affaiblissement de la voyelle finale. Quant au génitif, il reparait dès que le substantif est déterminé soit par l'article, soit par un autre substantif avec lequel il est en rapport d'annexion. A moins que l'une de ces condi-

¹ Nous venons de voir que pour le duel on substitue de même *âni* à la forme plus régulière *âna*, comme si la langue répugnait à laisser tomber le mot sur une telle consonnance.

والتصريف في الهمزة والفتحة والياء

2
206 205

tions ne soit remplie, l'accusatif est seul opposé au nominatif et remplace le génitif dans toutes ses acceptions. On reconnaît là comme un premier pas vers l'abandon complet des terminaisons; on commence par les abrégés dans certaines classes de mots, puis on s'habitue à employer de moins en moins les formes plus complètes et plus pleines de l'ancienne déclinaison. Ce point de vue historique mérite d'être mis en lumière : l'arabe littéraire a consacré par l'usage la juxtaposition de deux méthodes, dont l'une est évidemment postérieure à l'autre. Il semble que le mouvement de décadence ait eu un moment d'arrêt et se soit limité d'abord à certaines catégories de mots. La déclinaison imparfaite s'est ainsi trouvée circonscrite aux formes les plus longues, aux noms propres, aux mots étrangers, etc. etc.¹ Elle est très-rare dans les noms féminins. Voici cependant deux exemples, l'un masculin et l'autre féminin.

NOM MASCULIN.

Nominatif : أَحْمَرُ (Aḥmarou).
Accusatif : } أَحْمَرَ (Aḥmara).
Génitif : }

¹ Sur les conditions qu'un mot doit remplir pour qu'on y substitue régulièrement la déclinaison imparfaite à la déclinaison parfaite, on peut consulter Zamakhchari dans le *Moufaṣṣal*, p. 9, et Moṭarrezî dans l'*Anthologie grammaticale arabe* par M. de Sacy, texte arabe, p. 96 et suiv. Sur les mots étrangers en particulier, voir Dja-wâlikî, *Kitâb elmou'arrab*, éd. Sachau, p. 8 et suiv.

NOM FÉMININ.

Nominatif : مَيَّاتُ (Meyyatou).

Accusatif : } مَيَّاتَا (Meyyata).
Génitif : }

§ 5. — Cette courte exposition montre dans toute sa simplicité le mécanisme de la déclinaison arabe : on trouve dans les ouvrages spéciaux un grand nombre de détails qui ont été volontairement laissés ici dans l'ombre. Il ne s'agissait en effet que d'esquisser à grands traits les règles générales pour qu'elles pussent servir de base à une série d'observations, dans lesquelles nous allons successivement passer en revue chacune des langues sémitiques. Peu importait dans un travail de ce genre d'examiner, par exemple, l'influence que peut avoir sur la terminaison la présence d'une lettre faible ou de discuter les applications quelquefois capricieuses de la déclinaison imparfaite. Pour celle-ci, l'important était de lui assigner sa place et de fixer, pour ainsi dire, sa date. Nous allons la retrouver plus dégradée et plus usée encore dans les débris de la déclinaison éthiopienne, qui n'en est pas moins la mieux conservée de toutes les autres déclinaisons sémitiques.

*Meyyatou
est dans
Meyyata*

§ 6. — L'éthiopien, délaissé depuis plus d'un siècle, a eu de nos jours le privilège d'accaparer les travaux d'un savant ingénieux et infatigable, digne



continuateur de Hugo Ludolf, M. Dillmann. Dans sa grammaire¹, la langue est étudiée dans toutes ses parties et fouillée jusque dans ses recoins les plus écartés : les règles y sont merveilleusement groupées et toujours éclairées par un grand nombre d'exemples. Mais il arrive souvent que les mêmes faits, étudiés impartialement de part et d'autre, conduisent à des conclusions différentes : telle est la situation dans laquelle je me trouve à l'égard de M. Dillmann, et je ne puis m'associer aux opinions qu'il soutient relativement à la déclinaison².

D'après lui, les cas représentent un développement non pas nécessaire, mais possible dans les langues sémitiques. L'éthiopien, par exemple, est entré franchement dans cette voie, mais il s'est laissé distancer par l'arabe, qui a donné le plus d'extension à l'emploi des désinences casuelles. Dans cette hypothèse, les langues sémitiques n'auraient pas eu à l'origine de formes spéciales pour exprimer les cas : le système analytique aurait longtemps été seul en vigueur, et le système synthétique serait venu plus tard comme un progrès accompli sur le passé. Une telle assertion est contraire à toutes les

¹ Dillmann, *Grammatik der äthiopischen Sprache*, in-8°, Leipzig, 1857.

² Cf. *Grammatik*, etc. § 142 et suiv. Dans toute la partie purement théorique de son livre, M. Dillmann n'a pas su être assez lui-même ; on sent qu'il est continuellement retenu par des lisières, dont il n'a pas eu le courage de s'affranchir. L'admiration très-vive que m'inspire d'ailleurs l'ouvrage du savant professeur servira d'excuse à la témérité d'une telle critique.

analogies que nous fournit la science du langage. Qui songerait, en écrivant l'histoire des langues romanes, à supposer qu'elles étaient d'abord dans un état analogue à celui qui est représenté aujourd'hui par le français pour arriver ensuite, grâce à une série de progrès, à la perfection relative que nous trouvons dans le latin ? L'arabe vulgaire, dont les terminaisons se sont effacées, pour ainsi dire, sous nos yeux, a-t-il jamais été considéré comme antérieur à l'arabe littéraire, dont les origines se perdent dans la nuit des temps ? Si l'éthiopien, dont il ne reste aucun monument plus ancien que le ^v^e siècle de notre ère¹, avait alors déjà perdu la terminaison de son nominatif, en revanche l'accusatif est resté partout avec sa voyelle intacte². On dit አዝብ: *hezba* « peuple, » accusatif አዝብ: *hezba*; ገብር: *geber* « travail, » accusatif ገብር: *gebera*, etc. C'est surtout quand il s'agit du nominatif singulier que M. Dillmann accentue sa thèse sur l'histoire de la déclinaison. Tandis que le nom à l'accusatif dépend toujours d'un autre mot, il est indépendant au no-

¹ C'est la date assignée par M. Dillmann aux deux grandes inscriptions d'Axum découvertes par Rüppell. (Cf. *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, 1853, t. VII, p. 338 et suiv.)

² Cette voyelle est souvent détachée de la consonne au bout du mot, et on la prononce dans ce cas avec une aspiration. Elle est alors généralement allongée et on écrit ሃ *hâ*. Je n'attribue pas à cette voyelle longue d'autre valeur qu'à l'alif par lequel on désigne l'accusatif singulier en arabe. L'orthographe éthiopienne rendait peut-être ainsi la *nounnation*. Les Éthiopiens n'ont pas de grammaire indigène, et, en l'absence de documents contemporains, on en est réduit aux conjectures.

minatif. Aussi les langues sémitiques n'ont-elles pas exprimé primitivement le nominatif par une forme spéciale¹, et l'arabe a le premier donné une terminaison spéciale au nominatif. L'éthiopien est resté dans une position intermédiaire, et a rendu son nominatif par le son vague de l'*e* bref. C'est sur des « indices divers (particulièrement sur l'écriture) » que M. Dillmann se fonde. Comme ces « indices divers » ne sont pas précisés, il est impossible d'en apprécier la valeur. Remarquons seulement que l'*e* bref n'est jamais en éthiopien une voyelle primitive; on sait que, par un phénomène unique, cette langue a perdu presque entièrement ses voyelles brèves. Aussi, tandis qu'elle exprime par des appendices suspendus aux consonnes toute la gamme des voyelles longues, elle n'a qu'une même désignation pour rendre ou l'*e* bref ou l'absence de toute voyelle². Cet *e* bref est employé en éthiopien toutes les fois que les autres dialectes se servent dans les formes analogues de l'*ou* et de l'*i* bref³. Il supplée à leur effacement; mais il n'a pas son existence propre; c'est toujours un pâle reflet des voyelles

¹ Il semble que M. Dillmann admette ici l'antiquité et la priorité de l'accusatif; ce qui est en contradiction avec le reste de ses développements. On dirait qu'il a eu comme le sentiment des objections que pouvaient soulever ses principes, et qu'il a cherché à les concilier autant que possible avec les concessions que lui imposaient son amour sincère de la vérité et son désir de l'atteindre.

² Le son de l'*a* bref est rendu, comme en sanscrit, par la lettre elle-même sans le secours d'aucune autre indication. Sur les voyelles n éthiopien, cf. M. Dillmann, *Grammatik*, etc. §§ 17-22.

³ Cf. M. Dillmann, *Grammatik*, etc. §§ 17, 91, 105 et *passim*.

*Jeun
M. Dillmann
à Dillmann*



disparues. Il est donc peu probable que l'éthiopien ait commencé par affaiblir la marque de son nominatif au point d'enlever ainsi toute consistance à la terminaison. Ici comme dans la déclinaison imparfaite de l'arabe, il doit y avoir eu en face de l'accusatif en *a* un nominatif en *ou*. Et en effet cette forme, commune à toute la famille sémitique, a été conservée dans plusieurs pronoms comme **ውኡቱ፡** *weetoú* « il, » **ዝኒቱ፡** *zentoú* « celui-ci, » **ዝከቱ፡** *zekoú* et **ዝከቱ፡** *zeketoú* « celui-là, » etc. Cette terminaison se trouve aussi dans les noms de nombre cardinaux, à l'exception du nom employé pour le nombre deux, **ክልኤ፡** *kélé'é*, qui paraît être un ancien duel¹. On dit d'ailleurs **አሐዱ፡** *aḥadoú* « un, » **ሠለስቱ፡** *ṣalastoú* « trois, » **አርባዕቱ፡** *arbá'etoú* « quatre, » etc. Seulement, tandis que dans la plupart des substantifs l'*ou* bref s'était affaibli au point de disparaître complètement, il s'est maintenu plus énergiquement dans ces mots en s'allongeant, l'*ou* long étant seul possible en éthiopien². Quant au génitif, il a complètement disparu, et la langue n'en a sauvé aucun vestige. La *nounnation* du singulier ne peut plus être démontrée dans aucun nom d'une façon incon-

¹ Cf. M. Dillmann, *Grammatik*, etc. § 158.

² Il se pourrait d'ailleurs que cette prolongation de la voyelle fût destinée, comme dans certains accusatifs, à exprimer la *nounnation*. On pourrait comparer un exemple très-curieux en arabe **عَمْرُو** *'amroun*, à côté de **عَمْرٍو** *'oumarou*. Cependant la règle veut qu'en arabe la présence de la *nounnation* suffise pour exclure la voyelle longue. Cf. des formes comme **فَعَالٍ** *fa'álin* au lieu de **فَعَالِي** *fa'áli*.

testable¹. Sa présence dans un état antérieur de la langue n'en est pas moins attestée par la terminaison *ân* du pluriel masculin, où l'*n* est, comme en arabe, l'équivalent de la *nounnation*, qui, devenue au pluriel une véritable consonne, tend plutôt à s'y maintenir. Le pluriel féminin est en *ât*, comme en arabe et en hébreu. L'*a* long du pluriel masculin provient peut-être de la voyelle semblable du pluriel féminin. J'ai supposé ailleurs² et je crois encore que l'éthiopien, après avoir eu autrefois ses trois cas du pluriel en *oân*, *ân* et *în*, n'a conservé que son ancien accusatif en *ân*³. Si telle a été en effet l'origine du pluriel éthiopien, elle a fini par être complètement oubliée, puisque cette terminaison même reçoit en éthiopien la marque de l'accusatif en *a*, aussi régulièrement que le singulier⁴. Cet ancien accusatif pluriel est devenu comme un nouveau nom déclinable. Il resterait à parler ici de l'état *construit* en éthiopien et à expliquer l'étrange coïncidence qui l'identifie complètement par la forme à l'accusatif⁵. Mais les questions relatives à l'état cons-

¹ M. Ascoli, *Studii ario-semitici*, articolo primo, croit avoir retrouvé dans *shemâlem*, « hier, » un ancien accusatif avec *mimnation*.

² Cf. mon *Essai* déjà cité, § 26.

³ Nous verrons bientôt qu'en araméen et en hébreu, comme aussi dans l'arabe vulgaire, le génitif s'est substitué pour le pluriel à tous les autres cas.

⁴ Cf. M. Dillmann, *Grammatik*, etc. § 143. Les formes de pluriels arabes *فُعْلَانٌ* *fou'ânoun* et *فُعْلَانٌ* *f'ânoun* présentent un phénomène semblable.

⁵ Cf. M. Dillmann, *Grammatik*, § 144, où l'auteur affirme avec

f. decab!

truit sont en dehors du problème de la déclinaison, et une telle digression détournerait inutilement ce travail de son but, qui est uniquement de prouver la haute antiquité de la déclinaison sémitique.

§ 7. — Il résulte clairement de cet aperçu que la déclinaison éthiopienne porte tous les caractères d'un affaiblissement dont on peut voir un symbole dans l'état de déchéance où sont tombées ses voyelles brèves. Mais la déclinaison se serait même maintenue en éthiopien dans sa plénitude, qu'on pourrait encore mettre en doute la justesse de nos conclusions. En effet l'hébreu et l'araméen formaient déjà des langues à part, alors que l'arabe et l'éthiopien étaient encore confondus. L'emploi des désinences casuelles pourrait bien s'être introduit dans les langues sémitiques précisément à l'époque où la branche *éthiopico-arabe* s'était séparée des autres, mais sans se diviser encore¹; et l'éthiopien, en passant plus tard de l'autre côté du détroit, aurait emprunté sa déclinaison à cette période de son développement qui lui avait été commune avec l'arabe seul. Il faut donc recourir également à l'étude de l'araméen et de l'hébreu. Là encore nous retrouverons surtout des traces de la *déclinaison imparfaite*, qui était à la fois moins ancienne et plus simple : deux motifs de durée; car d'un côté les

raison que cette coïncidence est toute fortuite. Quant à ses explications, ce n'est pas ici le lieu de les examiner.

¹ Cf. M. Ewald, *Lehrbuch der hebräischen Sprache*, § 1 b; M. Dillmann, *Grammatik*, etc. § 3.

formes ont aussi comme une limite d'âge qu'elles ne peuvent dépasser, et l'immobilité n'est pas plus possible aux langues sémitiques qu'aux autres¹; de plus, la fin des mots est la plus exposée, et la décadence du langage commence toujours par l'allègement de la voyelle finale. Les quelques restes de la nounnation que nous aurons encore à constater montreront seulement combien peu de formes ont été épargnées dans cette œuvre de destruction.

§ 8. — Prenons comme type des langues araméennes l'araméen chrétien, qu'on appelle ordinairement le *syriaque*. Le lien qui unit ces dialectes est tellement intime qu'un homme instruit a pu, vers la fin du siècle dernier, lire la traduction syriaque du *Nouveau Testament*, imprimée en caractères hébreux, et s'imaginer qu'il venait d'en découvrir une version chaldéenne². Aussi peut-on généraliser et appliquer à tous ces dialectes les remarques que suggère l'étude du syriaque, par exemple³. Tout souvenir d'une déclinaison s'y est effacé au point que les grammairiens modernes en sont réduits à présenter habituellement sous ce titre les combinai-

¹ Le contraire a été soutenu par M. Renan, *Histoire des langues sémitiques*, 3^e édition, p. 24.

² Michaëlis, *Abhandlung zur syrischen Sprache*, en tête de sa *Syrische Chrestomathie*, in-16, Göttingen, 1797. On sait que le chaldéen des *Targoumim* et des écrits rabbiniques s'est approprié l'alphabet hébreu.

³ Sur ces dialectes en général, voir M. Renan, *Histoire des langues sémitiques*, p. 209 et suiv. sur le syriaque en particulier, Hoffmann, *Grammaticæ syriacæ libri III*, et Uhlemann, *Grammatik der syrischen Sprache* (2^e édition).

lang. ar., p.
= pour ar.
! diff. t. c.



sons du nom avec les suffixes pronominaux¹. Ces paradigmes n'ont cependant avec la déclinaison qu'une analogie artificielle; les autres formes que le nom affecte en syriaque méritent plutôt d'être prises ici en considération. Le substantif peut, comme dans les autres dialectes sémitiques, tantôt être employé de façon à se suffire à lui-même, tantôt être joint à un autre nom, de telle sorte qu'ils constituent ensemble un véritable composé, où le déterminant suit le déterminé². Mais outre *l'état absolu* et *l'état construit*, le syriaque possède une forme qui, au premier abord, paraît lui être particulière. C'est ce qu'on est convenu d'appeler *l'état emphatique*; il sert à exprimer la détermination du nom et à remplacer l'article exprimé dans les autres langues sémitiques par un préfixe placé devant le nom³. L'état emphatique se distingue de l'état absolu par l'addition d'un *o* long à la fin du mot; cette voyelle répond toujours en syriaque à l'*a* long de l'arabe et de l'hébreu⁴; elle est rendue dans l'orthographe par un

¹ Cet usage est aussi constant dans les grammaires hébraïques.

² Cf. Arnold, *Abriss der hebräischen Formenlehre* (in-8°, 1867), p. 75.

³ Hoffmann, *op. laud.* p. 258; Uhlemann, *Grammatik*, p. 109.

⁴ Je désigne ainsi, comme on a coutume de le faire, le *hâmes gâdôl* (אָ) de l'hébreu. Rien n'est cependant moins prouvé que l'antériorité de la prononciation *â* sur la prononciation *ô*. Il serait étonnant que les Massorètes, si scrupuleux d'ailleurs à exprimer par des signes particuliers les nuances infiniment diverses de la prononciation, aient confondu sous un même signe l'*o* bref et l'*a* long. L'analogie de la prononciation syriaque serait aussi un des éléments dont il faudrait tenir compte pour une solution définitive de cette question.

ôlaf. On a ainsi **amîr** « prince, » **amîró** « le prince; » **fourkôn** « délivrance, » **fourkônó** « la délivrance; » **ketób** « livre, » **ketóbó** « le livre, » etc. La différence entre ces deux séries de formes parallèles fait songer inévitablement à la déclinaison imparfaite; on reconnaît le nominatif et l'accusatif, tels qu'ils ont été conservés en éthiopien¹. Il semble qu'il se soit passé là un phénomène semblable à celui qui, en français, a laissé subsister tant d'accusatifs latins qui ont d'abord été employés concurremment avec leurs nominatifs, pour leur être ensuite complètement substitués.

La forme ancienne a survécu à son application; les langues qui s'usent cherchent ainsi à sauver bien des formes en renouvelant leurs acceptions, et conservent leurs terminaisons vieilles en les transformant². Le syriaque, qui, comme toutes les langues

¹ Cette explication de l'état emphatique a été récemment proposée par un jeune savant, M. Schrader, dans sa dissertation: *De lingua Phœnicæ proprietatibus* (in-8°, Halis, 1867), p. 15. Seulement, pour lui, cet ancien accusatif est en réalité un démonstratif, devenu comme une sorte de suffixe à la fin du mot. La longueur de la syllabe, sur laquelle il s'appuie, indique peut-être de nouveau, comme l'alif final de l'accusatif arabe, qu'il faudrait prononcer cette syllabe avec la nunnation.

² C'est ainsi que le syriaque a également dans le verbe conservé toutes ses formes réfléchies avec le préfixe **ʔ** ét, mais en leur donnant la signification du passif. Un phénomène analogue s'est produit pour le moyen grec.

araméennes, était bien plutôt une langue parlée qu'une langue littéraire, était comme un terrain préparé pour de telles confusions; il fallait secouer le joug de la déclinaison; car l'emploi des périphrases analytiques est bien plus dans le goût de la langue courante, et donne à la pensée une expression plus facilement intelligible. Le vieil accusatif est resté en face de son nominatif; mais l'opposition entre les deux formes a changé de nature. Elle a même quelquefois disparu dans l'usage, qui confond souvent l'état absolu et l'état emphatique. Il faut avouer que l'identité extérieure de l'accusatif et de l'état emphatique justifie seule leur assimilation; car la conscience de cette origine s'est perdue complètement, au point que le *lômad*, qui est ordinairement le signe du datif, mais qui, en syriaque, peut être placé devant le complément direct pour rendre d'une façon détournée l'accusatif, est ajouté précisément et à peu près exclusivement devant l'état emphatique¹. La difficulté de concilier cette forme avec le rôle qu'elle joue dans la phrase a fait proposer l'explication suivante : la terminaison *ô* proviendrait d'un démonstratif ajouté d'abord comme suffixe, et qui serait ensuite devenu à la longue une véritable terminaison. Un tel procédé, fréquent dans les langues indo-européennes, ne se rencontre nulle part dans les langues sémitiques².

¹ Il y a en hébreu des exemples tout à fait analogues de mots réunissant le *lâmed* et la marque de l'accusatif, comme לְשִׂאוֹלָה *li-che'óláh* « vers le *ché'ól* » Ψ 10, v. 18; לְמַלְחָה *lema'lah* « en haut » etc.

² La philologie sémitique doit absolument éviter, au moins dans



‘*ólamîn*. C'est de nouveau cette même inconstance des significations que nous avons signalée à propos de l'état emphatique; les langues araméennes ont emprunté au hasard et sans ordre les formes qu'elles ont adoptées et se sont ainsi exposées à consacrer de nombreux contre-sens. Les exemples que nous avons signalés sont de beaucoup les plus frappants. Le *noân* des terminaisons *ôn* et *în* rappelle encore la *nounnation* primitive. Est-ce un reste de l'ancienne déclinaison sémitique, ou bien la *nounnation* a-t-elle jamais existé au singulier du nom syriaque? C'est là un dilemme qu'il est plus facile de poser que de résoudre.

§ 9. — D'après l'ordre chronologique, l'hébreu aurait dû être ici l'objet d'une étude spéciale avant les langues araméennes, et je n'entends point par là l'ordre dans la succession des littératures, qui ne mérite qu'un intérêt secondaire dans l'histoire des langues; mais il est incontestable que l'hébreu, sans être « le sanscrit des langues sémitiques¹, » n'en a pas moins gardé une parenté plus intime avec le type primitif que ces langues araméennes si dégénérées et si déchues. Le plan et l'objet de notre travail rendaient cet anachronisme dans la disposition nécessaire pour rapprocher les notes relatives à l'hébreu des conclusions qui devaient en être tirées, et par lesquelles il importait de terminer la série de nos observations².

¹ M. Renan, *Histoire des langues sémitiques*, p. 110.

² C'est pour cette partie de notre travail que nous avons eu les

M. Renan
1881



Au singulier, le nominatif a laissé bien peu de traces en hébreu; il ne se trouve plus que dans quelques noms propres d'origine arabe ou nabatéenne comme גַּשְׁמוֹ *Gachmou* (*Néhémie*, vi, 6) à côté de גֶּחֶם *Géchém* (*Ibid.* vi, 1), בִּכְרוֹ *Bokhrou* (*Chron.* I, viii, 38), et peut-être aussi dans le premier terme des noms propres composés בְּתוּאֵל *Bethou'él*, לְמוּאֵל *Lemou'él*, מְהוּשֵׁלָה *Melhouchélah*, etc. S'il en est ainsi, la terminaison, transportée au milieu du mot, aurait alors acquis, grâce à ce déplacement, une plus grande stabilité. Si la *nounnation* a complètement disparu de ces rares nominatifs, elle s'est du moins conservée sous la forme d'une *mimnation* dans un assez grand nombre d'accusatifs, mais seulement à la condition que ces accusatifs aient adopté une signification adverbiale, comme אִמְנָם *omnám* « certainement, » יוֹמָם *yómám* « de jour, » הִינָם *hinnám* « gratuitement, » etc. La terminaison parallèle *óm* de שְׁלֶחֶם *chilchóm* « avant-hier, » פִּתְחָם *pith'óm* « tout à coup » ne semble être que le résultat d'une différence dialectique. Il est curieux de remarquer que l'arabe vulgaire, qui a laissé tomber partout ailleurs ses terminaisons, les a également conservées intactes dans ces mêmes adverbies¹. On voit, par cet exemple, que même dans leur décadence les langues

guides et les appuis les plus sûrs. Ceux qui sont familiers avec l'*Ausführliches Lehrbuch* de M. Ewald et avec le *Lehrbuch* de M. Olshausen retrouveront ici bien des appréciations de faits et bien des théories dont ils reconnaîtront facilement l'origine.

¹ Cette coïncidence, qu'on a souvent essayé de mettre en doute,

obéissent encore à certaines règles qui servent ensuite à reconnaître la communauté du point de départ. En dehors de cet accusatif parfait, l'hébreu possède un accusatif en הָ *áh*, rarement en הֶ *éh*, qui sert ordinairement à exprimer la direction vers un endroit et qu'on ajoute aux véritables substantifs. C'est ainsi qu'on dit הוֹצֵא הוּצָה *houzáh* « vers le dehors, » שְׂאוּלָה *ché'óláh* « vers le che'ól, » מִזְרָחָה *mizráháh* « vers l'orient, » בֵּיתָה *bétháh* « vers la maison, » נֹבְהָ *nóbbeh* « vers Nób, » etc. L'accusatif, réduit à ce rôle secondaire, est d'un usage très-fréquent en arabe. Le génitif singulier a disparu sans laisser aucune trace, comme en éthiopien et en syriaque. M. Arnold a voulu cependant le reconnaître dans la terminaison יִ *i* qui se trouve assez souvent, surtout dans des formes de participes, comme שְׂכְנֵי סֵבֶה *chólkhni senéh* « l'habitant du buisson, » dans les particules זולָתִי *zouláthi* « excepté, » מִנִּי *minni* « de, » בְּלֹתִי *bilthi* « ne pas, » et aussi dans des noms propres comme מַלְכֵי־סֶדֶק *Malkhísedék*, גַּבְרֵי־אֵל *Gabri'él*, חַנְיָאֵל *Hanni'él*. Après avoir cité ces exemples, M. Arnold ajoute¹ que ces terminaisons ont perdu leur signification casuelle. Son hypothèse est ingénieuse; mais la vérité n'en est nullement démontrée. Si le génitif singulier a été complètement abandonné, comme dans la déclinaison imparfaite, en revanche le pluriel masculin

n'en est pas moins évidente. Elle a été pour la première fois remarquée par M. J. Derenbourg dans le *Journal asiat.* 1843, II, p. 214. (Cf. aussi Munk, *Palestine.*)

¹ Arnold, *Abriss der hebräischen Formenlehre*, p. 74.

*Je suppl.
n'oublie*



lin a, comme en syriaque, adopté la terminaison du génitif, à l'exclusion des autres cas. Seulement le *noûn* final s'est transformé en *mîm*, comme dans les accusatifs singuliers dont nous remarquons tout à l'heure la signification adverbiale¹. Quant au pluriel féminin, il a la terminaison régulière en ת־ *ôth*. On dit דָּבָר *dâbhâr* « chose, » pluriel דְּבָרִים *debhârim*; מַכָּה *makkâh* « plaie, » pluriel מַכּוֹת *makkôth*; שָׁלֵם *châlêm* « complet, » pluriel masculin et féminin שְׁלֵמִים *chelémim* et שְׁלֵמוֹת *chelémôth*.

§ 10. — Dans cette rapide énumération, bien des faits ont dû être omis parmi ceux mêmes qui auraient pu servir à démontrer l'antiquité de la déclinaison sémitique. Par exemple, les noms propres qui se trouvent sur les inscriptions sinaïtiques auraient mérité une étude spéciale². Les résultats des travaux faits sur l'himyarite³ et sur l'assyrien⁴ auraient aussi dû être examinés et contrôlés. Dans un ordre d'idées plus général, il aurait fallu définir la déclinaison

¹ M. Ascoli, *Studii ario-semitici*, I, cit. a exprimé l'opinion que l'emploi du *mîm* dans la terminaison devait être plus ancien que l'emploi du *noûn*. Les arguments qu'il présente à l'appui de cette thèse ne sont rien moins que décisifs. Il y a là, si j'ose m'exprimer ainsi, une différence toute locale: l'hébreu aime à laisser tomber ses terminaisons sur un *mîm* comme l'arabe sur un *noûn*. Rappelons le pluriel des pronoms, les terminaisons du parfait, etc.

² Cf. la dissertation de Tuch dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. III, p. 129 et suiv.

³ Cf. particulièrement Osiander dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. X, XIX et XX.

⁴ Oppert, *Grammaire assyrienne* dans le *Journal asiatique*, 1860, I, p. 97. Une deuxième édition, avec de nombreux changements et des additions considérables, est sous presse.

sémitique, en marquant les différences qui la séparent de la déclinaison indo-européenne, par exemple. Une telle comparaison amènerait, pour le dire en quelques mots, aux résultats suivants. La déclinaison indo-européenne possède à l'origine, outre le nominatif et l'accusatif, expressions du sujet et du complément direct, un certain nombre de cas indépendants, répondant aux rapports qui, plus tard, réclament l'appoint des prépositions. Aussi, tandis que le verbe actif est suivi de l'accusatif, tel autre de l'ablatif, etc. Dans les langues sémitiques, au contraire, quelle est la fonction du cas que nous avons appelé par analogie le génitif? Il est toujours précédé dans la phrase par un nom qu'il détermine, ou par une préposition qui, au fond, est considérée comme ayant la même valeur. Ce n'est que grâce à de tels intermédiaires que le génitif peut être joint au verbe. Mais alors il devient tout à fait inutile, puisque la position du mot dans la phrase est suffisamment indiquée par sa dépendance même. C'est un luxe que la langue sera toute disposée à rejeter, parce qu'il ne lui est en aucune façon indispensable. Quant à l'accusatif, il est au contraire tellement devenu l'accompagnement obligé du verbe, qu'on s'en sert même après le verbe كَان *kána* « être, » et aussi après certaines particules qui paraissent contenir implicitement l'idée d'un verbe¹. Rien d'étonnant alors que

¹ Ainsi les particules ^وا *inna* et ^وان *anna* de l'arabe.

*Stamm
Gabel*



la déclinaison imparfaite de l'arabe, que la déclinaison éthiopienne, que dans une certaine mesure aussi les déclinaisons hébraïque et syriaque s'en soient tenues au nominatif et à l'accusatif; la syntaxe du génitif l'avait condamné à l'impuissance, et il devait inévitablement disparaître tôt ou tard¹. De telles considérations auraient certainement mérité d'être étudiées et développées dans une monographie complète. Mais il ne s'agissait ici que de montrer tous les dangers d'une école, qui, désespérant aujourd'hui de faire dériver toutes les langues de l'hébreu, se cramponne encore à l'idée que partout la langue de la Bible doit avoir conservé dans toute leur pureté les vieilles formes de la «langue sémitique.» L'âge même des monuments écrits que nous a légués le peuple juif, surtout si on le compare à la jeunesse des littératures araméenne et arabe, semble ajouter à la vraisemblance de cette opinion. Ce n'est pourtant qu'un mirage. Que les Pères de l'Église, que les savants juifs du moyen âge, que les apologistes de la Renaissance² se soient laissé éblouir par ses fausses apparences, rien de plus naturel. Mais il est temps que l'étude des langues sémitiques s'affranchisse de ce bagage gênant que des hommes complètement étrangers à

¹ Peut-être faut-il attribuer à de tels motifs le phénomène que nous présente l'orthographe arabe : l'accusatif singulier se distingue du nominatif par l'addition d'un *alif*, tandis que le génitif n'est indiqué par aucune lettre qui en affirme la présence.

² De Wette, *Einleitung in das alte Testament*, cinquième édition, 1840, p. 49 et suiv.

la linguistique lui ont imposé. Aujourd'hui la science a cru devoir chercher bien loin des arguments pour renouveler de telles superstitions, et, au lieu de battre en brèche ce préjugé, elle lui a donné la consécration de son appui. Il semble que tout serait renversé si on cessait de contester à l'arabe sa place dans la famille sémitique. L'exemple de la déclinaison montre clairement où se trouve encore l'antiquité et la richesse des formes, et de quel côté sont la pauvreté et la décadence. Personne ne fait plus d'objections pour l'araméen¹, il nous faudra bien avouer un jour que l'hébreu, au moment où il nous apparaît, était déjà parvenu à une période analogue à celle que traverse aujourd'hui l'arabe vulgaire.

¹ Si le *Midrach Berécht rabbá*, ch. 31, donne la priorité à l'hébreu, en revanche le Talmud (*Sanhédrin*, fol. 38 b) suppose qu'Adam a dû parler araméen (ארמאי). Dans un ouvrage anonyme, qui forme le manuscrit 1124 de l'ancien fonds arabe, l'auteur évalue le nombre des langues à vingt-quatre, provenant de six langues mères. Chacune de ces vingt-quatre langues a été d'abord parlée par un prophète, qui l'a enseignée, depuis Adam jusqu'à Moïse. Adam est considéré comme ayant parlé syriaque (سرياني). Dans les temps modernes, M. Fürst a soutenu une thèse analogue; pour lui, l'araméen est la plus ancienne des langues sémitiques. (Voir sa *Chaldäische Grammatik*, p. 2.)



Da 39/

conception de son esprit. Il semble que tout soit
renversé, on connaît de l'extérieur à l'intérieur
dans la forme extérieure. L'exemple de la dévotion
son motif principal est de trouver un objet d'affec-
tion et de richesse des formes et de l'âme et de
la nature et de la dévotion. Personne ne peut plus
d'objections pour l'âme. Il nous faut bien
rapporter au jour que l'âme, au moment où il nous
apparaît, était déjà parvenue à une période antérieure
à celle que traverse aujourd'hui l'âme vulgaire.

Il est évident que l'âme est une substance
qui se développe et qui se perfectionne. Elle est
capable de recevoir des impressions et de les
transformer en actions. Elle est capable de
se souvenir et de se perfectionner. Elle est
capable de se perfectionner et de se perfectionner.
Elle est capable de se perfectionner et de se perfectionner.
Elle est capable de se perfectionner et de se perfectionner.
Elle est capable de se perfectionner et de se perfectionner.

UNIVERSITÄTS- UND LANDESBIBLIOTHEK SACHSEN-ANHALT



① La 341

ULB Halle 3/1
000 785 148



